

Conditions générales de vente

Article préliminaire : Définitions

Activités : activités proposées par VILLA BALNEA : tous les cours d'aquasports et balnéothérapie.

VILLA BALNEA: SARL, au capital de 2.000 euros, située 7, Avenue de la République à LANTON (33138), immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 538 404 815 00010.

Adhérent : toute personne, physique ou morale, ayant souscrit un forfait vendu par VILLA BALNEA. L'Adhérent accepte en s'acquittant des droits d'entrée l'ensemble des Conditions Générales de vente.

Centre : espace dédié aux aquasports et au bien être exploité par VILLA BALNEA, située 7, Avenue de la République à LANTON (33138), immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 538 404 815 00010.

Conditions Générales de Vente : les présentes dispositions, régissant les relations contractuelles entre VILLA BALNEA et les Adhérents.

Article 1 – Objet

Les Conditions Générales de Vente constituent le seul et unique cadre des relations juridiques devant exister entre l'Adhérent et VILLA BALNEA, à l'exclusion de tout autre document, ou brochure publicitaire.

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble des Adhérents.

Article 2 – Modalités d'inscription et conditions d'accès

Toute personne souhaitant participer à un cours devra au préalable :

- Acquisition d'un titre
- s'acquitter des frais d'inscription et de gestion pour recevoir la carte de membre (ci-après « carte de membre »)

Puis :

- Soit acheter un ticket à l'unité (ci-après : « Ticket ») ;
- Soit acheter plusieurs tickets moyennant un prix forfaitaire (ci-après : « Forfait ») ;

Une fois en possession de la Carte de membre, du Ticket, ou du Forfait, le souscripteur sera considéré comme étant Adhérent de VILLA BALNEA, pendant toute la durée de validité du titre acheté. L'achat d'un Ticket, ou Forfait entraîne ipso facto l'acceptation par l'acquéreur de l'ensemble des stipulations prévues aux Conditions Générales de vente.

- Inscription à une séance

L'Adhérent, titulaire d'un Ticket, ou Forfait en cours de validité, devra pour participer à un cours d'aquasport dispensé au sein du Centre, s'inscrire au préalable en ligne sur le site

Internet de VILLA BALNEA, par téléphone ou directement sur place à l'accueil auprès d'un membre du personnel de VILLA BALNEA. Le bassin ne peut pas accueillir plus de x personnes de sorte qu'il ne sera plus possible de s'inscrire aux séances réservées par x personnes. X=5 : jardin aquatique, X=6 : balnéothérapie, bébés nageurs, aquaphobie et aquabike et X=9 : aquagym et aquaboxing.

L'Adhérent devra effectuer le paiement de son Ticket, ou Forfait avant de pouvoir s'inscrire.

L'Adhérent est responsable de ses réservations, il lui appartient de vérifier l'exactitude de chacune de ses réservations (date, heure, nombre de place) sous peine de se voir décompter les séances réservées et non effectuées.

Toute rectification devra intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard 24h avant le début de la séance.

Article 3 - Condition Générales de Ventes applicables

Les Conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de mises à jour ou de modifications sans préavis. Les Conditions Générales de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la conclusion du contrat, c'est à dire au jour de l'acquisition des Tickets, ou Forfaits par l'Adhérent.

En revanche, le règlement intérieur applicable est celui en vigueur au jour où l'Adhérent se rend dans le Centre. En s'inscrivant aux cours d'aquasport, l'Adhérent accepte de se soumettre au règlement intérieur en vigueur au jour où le cours est dispensé et notamment aux horaires de début et de fin du cours.

Article 4 – Prestations, durée, et report

Le Ticket, ou le Forfait souscrit donne un droit d'accès à l'ensemble des Activités proposées par le Centre. Ce droit est incessible, inaliénable et non remboursable.

Les tarifs des forfaits de VILLA BALNEA et les durées de validité sont présentés en dernière page (annexe 1).

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Toute annulation de séance doit être effectuée au minimum 24 heures avant le début du cours réservé, dans le cas contraire, l'Adhérent se verra décompter la séance réservée, nonobstant son absence.

Des frais d'inscription et de gestion de 10€ seront à régler lors de la première inscription. Une carte de membre sera alors délivrée (caution de 10€) et devra être présentée lors de chaque réservation. Cette carte fera l'objet d'une restitution en fin d'abonnement et le centre VILLA BALNEA restituera la caution de 10€ au client. En cas de perte ou de vol de sa carte

de membre permettant l'accès au centre, son remplacement sera facturé au tarif de 10€.

Article 5 - Tarifs et règlement

Les tarifs en vigueur sont affichés sur le site internet de VILLA BALNEA et à l'accueil. VILLA BALNEA est libre de modifier ses tarifs. Les tarifs applicables aux Forfaits sont ceux en vigueur au jour de de l'achat du Ticket ou du Forfait.

Le règlement s'effectue au choix de l'Adhérent, par chèque, espèces, CB.

Article 6 – Règlement intérieur

L'Adhérent devra se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve, et respecter les consignes suivantes :

Ne sont pas admis dans le Centre :

- Les mineurs, de moins de 16 ans non accompagnés d'une personne majeure ;
- Toute personne tenant des propos sexistes, racistes ou de nature religieuse ;
- Les personnes blessées, porteuses de plaies, de pansements, d'infections cutanées ne sont pas admises dans le bassin;
- Les animaux, même tenu en laisse ;
- Les personnes dont l'état de santé ne leur permet pas la pratique d'une activité sportive, ne sont pas admises dans le bassin
- Les personnes ayant des fragilités cardiaques ne sont pas admises dans le bassin.

Dans l'enceinte du Centre, il est interdit :

- De séjourner en dehors des heures d'ouverture ;
- De pénétrer dans le centre sans être titulaire d'une carte de membre, Forfait ou Ticket en cours de validité, ou de participer à un cours sans y être inscrit.
- De se déshabiller ou s'habiller hors des vestiaires, ainsi que de déposer des vêtements ailleurs que dans les casiers prévus à cet effet ;
- D'introduire des boissons alcoolisées ou des bouteilles en verre dans le Centre ;
- De pénétrer dans le bassin sans y avoir été autorisé par le coach sportif ;
- De marcher chaussé après la zone de déchaussage et avant la zone de rechaussage excepté avec des chaussures en plastique prévues à cet effet,
- De manger ;
- De mâcher du chewing-gum dans le bassin ;
- D'importuner les Adhérents par un comportement violent ou inapproprié ;

- De courir dans le Centre ;
- De plonger, sauter dans le bassin ou de pousser une personne à l'eau ;
- De faire des immersions prolongées, des apnées, seul et sans avertir le coach sportif
- De simuler une noyade ;
- D'utiliser des accessoires de plongée sous-marine, exceptée des lunettes de natation ;
- D'utiliser des transistors ou tout autre appareil émetteur ou amplificateur de son ;
- D'utiliser des appareils électriques à proximité du bassin ;
- De se baigner le corps enduit de crème ou d'huile ;

Sécurité :

- Les personnes ne sachant pas nager ont l'obligation d'avertir le coach sportif et de signaler ce fait par écrit à la réception.
- En cas d'incident ou d'accident, les Adhérents sont tenus de prévenir immédiatement par ordre de priorité, le coach sportif, la réception du Centre, et les pompiers ou le Samu.
- Les Adhérents sont tenus de respecter les consignes et injonctions faites par le coach sportif.

- Dans le cas d'un individu dont le comportement présente un danger pour les Adhérents, le personnel du Centre ou pour lui-même, VILLA BALNEA pourra faire intervenir les forces de l'ordre.

Déshabillage, habillage et Conservation des effets vestimentaires :

- VILLA BALNEA dispose d'un espace pour se déshabiller et se rhabiller. Il est donc formellement interdit de se déshabiller dans un autre endroit ; sous peine d'exclusion
 - Les Adhérents doivent obligatoirement, sous peine d'exclusion, se déshabiller et s'habiller dans le vestiaire mis à disposition et laisser ceux-ci dans un parfait état de propreté.
 - Les Adhérents sont tenus de déposer leurs vêtements et biens dans un casier.
 - VILLA BALNEA décline toute responsabilité en cas de vol
- Hygiène et tenue des Adhérents
- Chaque Adhérent doit être muni d'un maillot de bain exclusivement réservé à la natation et aux activités aquatiques. Aucune autre tenue ne sera acceptée.
 - Avant d'accéder au bassin, les Adhérents sont tenus de prendre une douche savonnée.
 - L'accès au bassin sera refusé à toute personne n'étant pas d'une propreté corporelle absolue ou n'ayant pas une tenue décente.

Fréquentation maximale

- La fréquentation maximale autorisée du bassin est de 18 personnes.

Divers :

- Il est formellement interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts sont réparés par les soins de VILLA BALNEA au frais du contrevenant. Les dégradations de toute nature donneront lieu à des poursuites judiciaires.

- Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte, à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des Adhérents, au bon ordre et à la propreté du Centre est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat du Centre, celui-ci ne donnera lieu à aucun remboursement.

- Le client disposant d'une serviette de bain ou peignoir prêtés par VILLA BALNEA devra le rendre à l'accueil avant sa sortie.

- Les bouteilles d'eau en plastique consommées lors des cours devront être déposées dans les poubelles prévues à cet effet.

- Il est interdit d'ouvrir les sorties de secours, sauf en cas d'urgence.

- VILLA BALNEA met à la disposition de sa clientèle un parking privé de 12 places. Il y a également à proximité de l'entrée des places sur l'avenue de la République.

Article 7 - Modalités pour le paiement par carte bancaire

L'Adhérent pourra régler ses achats directement sur le site internet de VILLA BALNEA. Le montant de la commande ne sera débité qu'au moment de sa validation. Le paiement par carte bancaire est sécurisé via PAYPAL. Par conséquent, VILLA BALNEA ne peut accéder au numéro de la carte du client qui transite en toute confidentialité. Seules les cartes bancaires nationales seront admises par le système de sécurisation ainsi que les cartes Visa et Mastercard.

Article 8 – Assurance

VILLA BALNEA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans son Centre. VILLA BALNEA est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

L'Adhérent est invité à souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques liés aux activités sportives dispensées dans le centre VILLA BALNEA.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, VILLA BALNEA informe l'Adhérent de son droit de

souscrire une assurance « individuelle accident » qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein du centre VILLA BALNEA. Il est entendu que cette garantie est facultative, et reste à la charge entière de l'Adhérent.

Article 9 – Irrévocabilité de l'adhésion et délai de rétractation

L'achat de Ticket ou Forfait entraîne acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

En cas d'acquisition de Tickets ou d'un Forfait à distance, l'Adhérent bénéficiera, conformément aux dispositions des articles L121-19 et suivants du Code de la consommation, d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

L'Adhérent peut déroger à ce délai au cas où il ne pourrait se déplacer et où simultanément il aurait besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ses conditions d'existence. Dans ce cas, il continuerait à exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce droit de rétraction n'est pas applicable aux personnes morales qui souscriront des Forfaits. Les Forfaits sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers par l'Adhérent sauf en cas de force majeure et acceptation au préalable de la direction de VILLA BALNEA.

Article 10 – Règlement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

Tout différend entre l'Adhérent et VILLA BALNEA relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation de la présente convention (ou de l'une quelconque de ces clauses) sera de la compétence exclusive des juridictions de l'ordre judiciaire de Bordeaux.

Article 11 – Autres dispositions

11.1 Accord intégral :

L'ensemble des stipulations des Conditions Générales de vente constituent l'intégralité de l'accord entre VILLA BALNEA et l'Adhérent eu égard à son objet et remplace et annule toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, conventions et accords préalables entre les parties.

11.2 Nullité d'une disposition :

Si l'une des dispositions de la présente convention s'avérait contraire à une loi ou une réglementation applicable, cette disposition serait réputée écartée, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions de la présente convention.

Article 12 – Résiliation et Force Majeure :

Les Tickets, et Forfaits étant à durée déterminée, ils ne peuvent pas être résiliés.

VILLA BALNEA s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les obligations édictées dans ses Conditions Générales de Ventes.

Dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations en raison d'évènements indépendants de son fait ou sur lesquelles elle n'a pas de maîtrise sa responsabilité ne pourra pas être recherchée. En cas de fermeture du Centre supérieure à 2 mois, l'Adhérent pourra résilier le contrat conclu avec VILLA BALNEA par lettre recommandée avec accusé de réception. En ce cas, la résiliation deviendrait effective dans un délai de 15 (quinze) jours suivant l'envoi de cette lettre. VILLA BALNEA devra alors rembourser les séances réglées et non effectuées par l'Adhérent. VILLA BALNEA se réserve également le droit d'annuler des cours en cas de manque de personnel ou de participants à une séance (moins de 2 personnes). En cas d'annulation d'un cours, l'Adhérent pourra bénéficier d'un allongement du délai de validité de son Forfait, d'une semaine par rapport à la date d'expiration initialement prévue.

Article 13 – Sécurité et limitation de responsabilité

La souscription d'un Ticket ou d'un Forfait implique que l'Adhérent déclare être apte à effectuer une activité sportive.

Les Adhérents ne sachant pas nager sont tenus de le signaler expressément par écrit à l'accueil du Centre. VILLA BALNEA décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur une personne ne sachant pas nager et qui ne se serait pas signalée au préalable auprès de l'accueil du Centre.

La responsabilité de VILLA BALNEA reste limitée à la garde des seuls effets vestimentaires, à l'exclusion de tout autre objet, et sous réserve que les vêtements aient bien été rangés dans un casier dument verrouillé.

Les Adhérents sont personnellement responsables des accidents qu'ils peuvent provoquer et commettre.

Article 14 – Information, fichiers et liberté

Les données concernant l'Adhérent sont destinées à la gestion du Forfait de l'Adhérent par VILLA BALNEA. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés » modifiée en 2004, VILLA BALNEA pourra adresser à l'Adhérent des mails, sauf opposition de ce dernier. L'Adhérent garde un droit d'accès quant à la modification de ses données.

Article 15 – Dispositions particulières concernant les cours pour les Bébé nageurs et Jardin aquatique :

Les cours de bébé nageurs sont accessibles aux enfants âgés d'au moins 4 mois (vaccins à jour) à la date d'inscription. Les

cours de jardin aquatique sont accessibles aux enfants âgés d'au moins 4 ans à la date d'inscription.

L'enfant devra obligatoirement être titulaire d'une carte de membre comme tous adhérents.

•Acquisition d'un titre

- Les parents devront s'acquitter de la carte de membre pour leur enfant.

Puis :

- inscrire leur enfant à l'un des forfaits proposé par VILLA BALNEA, tarifs en dernière page (annexe 1).

En cas d'absence, les parents sont priés de prévenir par téléphone l'accueil ou par mail afin que le maître nageur puisse organiser au mieux son cours.

Les parents s'engagent à remettre à l'accueil dans les plus brefs délais un certificat d'aptitude à la pratique de la natation de leur enfant.

Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un parent dans les vestiaires afin de l'aider pour se préparer et l'accompagne au bord du bassin.

Il en est de même à la sortie du cours.

VILLA BALNEA est responsable de l'enfant uniquement durant la durée du cours et n'est pas en mesure de prendre en charge les enfants dans leur préparation et au moment de se rhabiller.

Les parents sont responsables de leur enfant en ce qui concerne le respect du règlement intérieur et des mesures de sécurité.

Le respect des dispositions de l'article 15 n'exclut pas le respect des dispositions précédentes des présentes conditions générales.